

Conseil communal du 23 mars 2017

Le conseiller communal Happart (RAL) était absent. Le bourgmestre Broers était absent pour les points 2 à 5 inclus.

Trois questions ont été posées par les membres du conseil communal.

Une première question a été posée par le conseiller communal Levaux concernant l'aménagement et l'amélioration de l'égouttage communal. Actuellement, l'aménagement d'une fosse septique est en effet obligatoire pour l'obtention d'un permis de bâtir. Vu que des travaux d'égouttage vont bientôt être réalisés, le conseiller communal demande s'il est possible de supprimer cette obligation. Le bourgmestre répond qu'il s'agit d'une obligation décrétales, mais qu'il examinera les dossiers au cas par cas.

La deuxième question avait été posée par Grégory Happart, mais en raison de son absence, elle a été posée par José Smeets. L'on demandait s'il était possible de prévoir un marquage sur la piste cyclable entre Fouron-Saint-Martin et Fouron-le-Comte afin d'indiquer les distances (100m, 200m,...). Le bourgmestre a répondu que l'on pouvait marquer son accord total avec cette proposition. Les marquages ont entre-temps déjà été effectués.

La troisième question avait été introduite par le conseiller communal Rik Tomsin et concernant la situation de la fabrique d'église de Fouron-le-Comte. Le bourgmestre a répondu à la question par une explication détaillée.

Le deuxième point du conseil concernait la **contraction d'un emprunt avec accompagnement de projet** en vue du financement de la **construction** d'un nouveau **bureau de police**. Le conseil a décidé de **reporter** ce point **à plus tard** (*9 pour, 2 contre, 1 abstention et 1 non valable*).

Le conseil a ensuite pris connaissance d'une **liste récapitulative du conseil du CPAS** du 24 janvier 2017.

Une **vente publique de bois** va être organisée (*13 pour*). Les inscriptions doivent parvenir au plus tard pour le 10 mai et les offres seront ouvertes le 12 mai 2017 en séance publique.

Ensuite, un **nouveau code pour les travaux d'infrastructure et d'utilité publique** le long des routes communales a été approuvé. De cette manière, les travaux des sociétés d'utilité publique devraient être mieux coordonnés (*13 pour*).

L'ordre du jour de l'**assemblée générale extraordinaire** de **Publfin** a été approuvé, avec la remarque que l'on conseille aux représentants communaux de ne pas être présents à cette assemblée (*10 pour, 4 contre*).

L'ordre du jour de l'**assemblée générale d'Infrac** a également été approuvé (*10 pour, 2 contre et 2 abstentions*).

Le conseil communal a approuvé le **cahier des charges et le mode d'adjudication** pour l'**achat** d'une **échelle télescopique articulée** avec une tondeuse avec bac de ramassage, fourche à fumier, fourche à palettes et bac de ramassage y compris une remorque permettant de transporter la machine (*14 pour*).

Il a été **pris connaissance** de l'**approbation** du **budget de la police** 2017 par le gouverneur.

Enfin, à huis clos, un **inspecteur des services généraux** pour la **zone de police** de Fourons a été engagé. Dirk Simons viendra rejoindre le corps de police à partir du 1er juillet 2017.